

# CONSEIL DE QUARTIER DE PENHARS

## Compte rendu de la réunion du 04 novembre 2014 – MPT de Penhars

30 participants + Valérie Lecerf-Livet, Patrick Feron  
Invité : Bernard Ricordeau, médiateur de la ville

### Ordre du jour :

- 1/ Intervention de Bernard Ricordeau sur ses missions en tant que médiateur de la ville.
- 2/ Présentation du règlement de fonctionnement.
- 3/ Retour sur la synthèse de la collecte des thèmes.
- 4/ Réflexion autour d'un projet de création d'un marché à Penhars.

1/ Par délibération du 11 juillet 2014, monsieur Bernard Ricordeau a été nommé par le Conseil Municipal médiateur de la Ville de Quimper.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone auprès du Service juridique de la Ville au 02 98 98 89 30. Le bureau du médiateur est situé dans le Hall de la Mairie.

### Ses missions :

Le médiateur est chargé d'aider ou de conseiller les habitants ou les associations 1901 dans le cadre d'un différend avec l'administration communale.

Il lui appartient alors de donner au citoyen ou à l'association tous les conseils utiles, et, le cas échéant, de rechercher un règlement auprès de l'administration locale concernée.

Il pourra recommander des solutions destinées à mettre fin à un dysfonctionnement d'un service public local ou pallier les conséquences inévitables d'une décision administrative régulière.

Le médiateur ne peut intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction, ni mettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle.

Il transmet au maire un rapport annuel retraçant les conditions d'exercice de sa mission qui est présenté pour information au conseil municipal.

### Qui peut saisir le médiateur de la Ville ?

- Toute personne ayant recours aux services publics municipaux en tant qu'usager ou administré,
- Toute association loi 1901.

Le médiateur ne peut intervenir que dans le cadre d'une relation entre la Ville de Quimper et une personne physique ou une association déclarée 1901 arguant d'un intérêt à agir.

La saisine du médiateur est libre sous réserve que le demandeur ait, au préalable, effectué toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration pour lui demander une explication, une révision ou une annulation de la décision qui lui fait grief, et présenté un dossier suffisant pour permettre de porter une appréciation sur l'affaire.

### Le recours au médiateur est gratuit. Permanences le deuxième mardi de chaque mois.

2/ Chaque membre du conseil de quartier a reçu le règlement de fonctionnement par courrier électronique ou par voie postale. Il est donc proposé de juste présenter les différents points très rapidement et de recueillir les remarques.

Concernant les séances, une remarque est formulée au sujet du binôme chargé de l'animation et du secrétariat des séances.

Un éclairage est apporté sur la notion de confidentialité demandée aux membres des conseils de quartier.

Après la présentation du règlement de fonctionnement aux quatre conseils de quartier, le document sera mis en ligne sur le site de la ville de Quimper.

3/ Un membre du collectif d'animation a réalisé une synthèse des priorités transmises par l'intermédiaire du questionnaire du 24 juin. Il en ressort trois thèmes principaux :

- Urbanisme
- Environnement
- Vivre ensemble

Ces thématiques très larges permettent d'y inclure des sujets plus précis. La circulation serait par exemple rattachée au thème « Urbanisme ».

Les membres du collectif d'animation ont choisi l'option de traiter un sujet jusqu'au bout et de passer ensuite à un autre.

4/ Le sujet central retenu pour la plénière du 04 novembre est : « réflexion autour d'un projet de création d'un marché à Penhars ». Celui-ci est inclus dans la thématique « Vivre ensemble ».

Valérie Lecerf-Livet indique que les élus concernés, Yves Gentric et Dominique Scoarnec ainsi que les services, pourraient être invités et participer à la prochaine plénière.

Les participants souhaitent pour l'instant établir un état des lieux et envisager dans un premier temps de travailler sous forme de commissions puis, dans un second temps, de rencontrer élus et techniciens.

Un temps d'échanges est proposé autour de la thématique, les éléments suivants sont évoqués :

- Comment identifier le jour et le lieu ; les emplacements à lister
- Proposition d'un marché « tournant » sur plusieurs sites
- Plutôt en soirée ? (par rapport aux actifs)
- Constat de l'absence « d'activité » au Corniguel
- Si mensuel, attention à l'information
- Fréquence à définir
- Retour sur l'expérience du marché à proximité de l'église qui s'est stoppé à un moment donné
- Quel type de marché ?
- Rendez-vous dans l'année liés à des fêtes / exemple : Pâques...
- Prise en compte des dates et horaires des autres marchés dans le Finistère
- Participation des commerçants : association des marchés ambulants et commission communale des marchés de la ville de Quimper.
- Echanges avec les maraîchers de la Coudraie : dépôt de paniers ou vente sur place ?
- Peut-être un nouveau concept à développer autour d'un marché « drive »
- Exemple du marché de Kerdévet à Ergué Gabéric :
  - o *Depuis 9 ans, le marché de producteurs bio et fermiers se tient sur la place de la chapelle Notre-Dame de Kerdévet.*
  - o *Rendez-vous chaque mercredi de juillet et août de 17 h à 20 h. Animations gratuites : musique, danse, balades, contes, scène ouverte, concours de peinture. Restauration, pique-nique, stands d'associations, visite de la chapelle, animations pour les enfants, sentiers.*
- Stand sur le marché pour le conseil de quartier.
- Liens avec le centre des Abeilles (fête de la soupe) ou une/des associations caritatives
- Bien définir l'objectif : s'agit-il d'un marché qui serait destiné aux habitants de Penhars ou bien de compléter l'offre de marchés sur Quimper ? Exemple du marché bio de Kerfeunteun avec un rayonnement extra-local.
- Participation des MPT dans le projet
- Un moyen pour faire vivre le quartier
- Comment savoir s'il existe un besoin réel ?
- Développement d'un aspect ludique ; exemple d'une mini-ferme pour les enfants.

Les différents lieux potentiels sont passés en revue :

- Penhars bourg : place de l'église
- Moulin Vert : plaine ou Pontigou (parking de la supérette)
- Corniguel : square du four à chaux
- Terre noire : place des Abeilles
- Pour finir, deux commissions sont créées :

**Commission " Lieu et fréquence " :** (éclairage, accès handicap, stationnement...etc...)

Référent : Rémy GOBE  
Catherine MARC  
Philippe DENIEL  
Sébastien LE BRAS  
Daniel PELLE

**Commission " Type de marché et communication " :** (dates, heures, thèmes, « tournant » ou pas...etc..)

Référent : Sylvie JOUAN  
Xavier TIRILLY  
Samuel GUILLOU  
Roseline QUERE

Ces deux commissions se réuniront entre le 5 novembre et le 2 décembre, date de la prochaine plénière. Les résultats de leurs recherches seront alors présentés.

Questions diverses :

Un concours de dessin de Noël sera mis en place dans les mairies annexes entre le 1<sup>er</sup> et le 12 décembre 2014. Il est proposé à trois membres du conseil de quartier de faire partie du jury. Le règlement du concours est remis aux trois volontaires.

Un temps devait être consacré au trombinoscope proposé lors de la première réunion du conseil de quartier. Compte tenu de l'heure, il n'a pas été possible de le réaliser. Il est convenu que les conseillers de quartier envoient une photo au service démocratie de proximité par courrier électronique à l'adresse suivante : [conseils.quartier@mairie-quimper.fr](mailto:conseils.quartier@mairie-quimper.fr)

Fin de la réunion à 22 h 10